

COMMENT BIEN ME COMPORTER EN PROMENADE AVEC MON CHIEN ?



Je rappelle et je rattache mon chien dès que j'aperçois une personne avec son chien en laisse à proximité.

Je ne laisse pas mon chien importuner d'autres chiens attachés.



Je ramasse les crottes de mon chien.

Je ne laisse pas mon chien sauter sur les gens.

Je rappelle mon chien et le garde au pied lorsque je croise un cycliste, un joggeur ou un cavalier.

Je respecte la signalisation des zones dans lesquelles je ne suis pas autorisé à lâcher mon chien.

MERCI !

« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. »

 **ne.ch**

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Rue Jehanne-de-Hochberg 5, case postale 1, 2002 Neuchâtel 2 - Tél. : +41 32 889 68 30 - E-mail : scav@ne.ch

John Stuart Mill

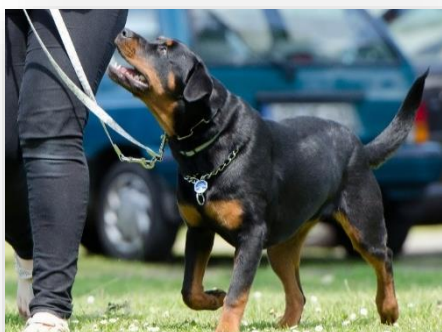
INFORMATIONS

Cyanobactéries – Avis de prudence

Cet été, plusieurs chiens sont morts après avoir ingéré l'eau du lac contenant des cyanobactéries à proximité de l'embouchure de l'Areuse.

Cette bactérie se développe dans les périodes de fortes chaleurs ainsi que les eaux calmes et stagnantes. Elle peut produire de manière totalement imprévisible des neurotoxines qui, ingérées par votre chien même à très faible dose, peuvent lui être fatales.

Il faut donc impérativement éviter de promener son chien au bord du lac lorsque les conditions suivantes sont réunies : canicule, eau stagnante et amas d'algues douteux flottant en surface.



Cours obligatoires pour les nouveaux détenteurs de chien

Dès le 1^{er} janvier 2021, si vous devenez l'heureuse ou l'heureux propriétaire d'un chien et qu'il s'agit de votre premier chien à votre nom, vous allez devoir participer à 10 périodes d'éducation canine :

**2 cours théoriques
+ 8 cours pratiques avec votre nouveau compagnon**

Pour savoir qui sont les éducateurs reconnus par notre service, le délai accordé pour achever les cours ou toutes autres informations, rendez-vous sur notre site : SCAV/animaux/chiens



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Rue Jehanne-de-Hochberg 5, case postale 1, 2002 Neuchâtel 2 - Tél. : +41 32 889 68 30 - E-mail : scav@ne.ch

IMPORTER UN ANIMAL DE COMPAGNIE

INFORMATION

Importer ou voyager avec un chat, un chien ou un furet demande quelques précautions afin que votre animal ne soit pas mis en quarantaine pour risque de rage dès son arrivée en Suisse. Les conditions d'importation varient selon l'âge de l'animal et le pays de provenance.

Ci-dessous 3 exemples en fonction du pays de provenance :

En provenance d'un pays européen

exemple : Italie

Animal âgé de moins de 3 mois :

- Identification par une puce électronique
- Passeport pour animal de compagnie
- Déclaration écrite et signée par le/la détenteur/-trice confirmant que l'animal n'est jamais entré en contact avec des animaux sauvages sensibles à la rage.

En provenance d'un pays européen

exemple : France

Animal âgé de plus de 3 mois :

- Identification par une puce électronique
- Passeport pour animal de compagnie
- Vaccination contre la rage valable (dès 21 jours après l'injection)

Si le délai de 21 jours n'est pas atteint pour les animaux âgés de 3 à 4 mois, une déclaration écrite et signée du/de la détenteur/-trice confirmant que l'animal n'est jamais entré en contact avec des animaux sauvages sensibles à la rage.

En provenance d'un pays tiers à risque de rage

Exemple : Serbie

Aucun animal ne peut être importé avant l'âge de 7 mois :

- Identification par une puce électronique
- Passeport ou certificat vétérinaire
- Vaccination contre la rage
- Titrage des anticorps contre la rage (dans un laboratoire agréé : au minimum 0.5 UI/ml)
- Autorisation de l'OSAV (seulement lors d'importation par voie aérienne)

ATTENTION

La prise de sang pour le titrage des anticorps doit être réalisée au minimum 30 jours après la vaccination et au minimum 3 mois avant l'importation.



Il est interdit d'importer des chiens à la queue et aux oreilles coupées !



LES CHIENS EN CAMPAGNE



BONNES PRATIQUES - MODE D'EMPLOI

1. Marcher sur les chemins, pas dans les prés cultivés !

Les champs sont des propriétés privées et le fait de piétiner la végétation peut nuire considérablement à la pousse et donc aux récoltes.

2. Toujours ramasser les excréments laissés par votre chien !

Les déjections peuvent contenir des parasites provoquant la Néosporose, une maladie fatale pour les veaux encore dans le ventre de leur mère, entraînant des avortements ou de graves séquelles neurologiques après leur naissance.

3. Maîtriser son chien aux abords des pâturages dans lesquels est détenu du bétail !

Les chiens échappant à votre contrôle peuvent grandement stresser les animaux en leur tournant autour ou en les pourchassant, ce qui peut provoquer des blessures par morsure, voire des mouvements de fuite du troupeau jusqu'à briser les clôtures. D'autre part, particulièrement en présence de jeunes animaux, la mère ou le troupeau peut charger votre chien, considéré comme un prédateur, ou vous-même et provoquer de graves blessures par piétinement ou avec leurs cornes. En montagne, évitez de traverser un pâturage avec des vaches allaitantes ou contourner le troupeau au maximum en tenant votre chien sous contrôle strict. Si le troupeau montre des signes d'énervement, sortez discrètement au plus vite. S'il charge, lâcher votre chien qui détournera l'attention de vous et peut facilement prendre ses distances.

4. Respecter les autres promeneurs !

Que ce soit en campagne ou en ville, le respect reste le mot d'ordre; on rappelle son chien lorsque l'on croise d'autres promeneurs (avec ou sans chien). On le garde au pied afin qu'il n'aille pas importuner une personne ou un congénère qui ne tolère pas le contact.

Maintenant, vous savez tout sur ces gestes simples, bonne promenade !

À toi mon/ma propriétaire adoré/e,

Je t'écris ces lignes pour te rappeler ces quelques informations car j'aimerais que tu n'oublies pas que je suis un être vivant avec des besoins divers et variés.

Sors-moi, au minimum 4 x par jour dont au moins une grande promenade qui me permette de faire mes besoins mais pas seulement ! Je dois me défouler, courir, renifler plein de nouvelles odeurs et rencontrer des copains aussi ! Je suis un animal sociable qui a besoin d'interactions avec des congénères ! N'oublie pas de prendre un sac pour ramasser mes crottes.

Joue avec moi, occupe-toi de moi et quand tu pars de la maison, laisse-moi des jouets adaptés et de l'occupation, pour que je ne m'ennuie pas et que le temps passe plus vite !

Ne me prive pas d'eau ! C'est dangereux pour ma santé. Remplis toujours ma grande gamelle d'eau fraîche pour que je puisse me désaltérer de jour comme de nuit.

Nourris-moi avec de la bonne nourriture complète et adaptée à mes besoins, ni trop, ni trop peu ! C'est important pour ma santé !

À l'intérieur de notre maison, ne m'enferme jamais dans une cage c'est interdit ! Le box de transport, c'est uniquement lorsqu'on voyage dans un véhicule et c'est tout !

Quand je serai âgé, garde-moi auprès de toi et prends soin de moi. Pour t'aider, le vétérinaire sera là pour s'assurer que tout va bien !

Je te remercie de tout mon cœur,

Ton fidèle Toutou

VOUS AVEZ REÇU UN MESSAGE





Morsures de chiens - Mieux vaut prévenir que guérir !

Avec plus de 11'000 chiens dans le canton de Neuchâtel, il est important que la population soit informée des bons gestes à adopter envers un chien, qu'il vive dans son propre foyer ou rencontré lors d'une promenade.

Avoir les bons réflexes pour diminuer le risque de morsures au quotidien :

Il est crucial d'apprendre à décoder le langage du chien et d'agir en conséquence. Par exemple, lorsqu'il grogne ou montre les dents, il manifeste un inconfort ou un mécontentement. **Le bon réflexe** : on stoppe immédiatement l'interaction, la caresse ou l'action en cours et on s'écarte du chien pour lui laisser de l'espace.

Attention, les enfants ainsi que certaines personnes ne sont pas capables de reconnaître ces signaux. Il est donc impératif de **mettre en place des règles simples** :



On ne laisse pas seul et sans surveillance un **enfant de moins de 10 ans avec un chien**, qu'il soit connu ou inconnu et indépendamment de sa taille.

On apprend aux membres de la famille que lorsque le chien dort, mange ou ronge son jouet par exemple, **on le laisse tranquille et on revient plus tard**.

Et en balade ?

On maîtrise son chien qu'il soit en laisse ou détaché.

On anticipe ! Lorsqu'on voit au loin d'autres promeneurs avec ou sans chien, à vélo ou en train de courir, on rappelle son compagnon et on le rattache afin de les croiser dans le respect et la sécurité de tous.



On privilégie les interactions entre chiens sociables dans un **lieu sécurisé** dans lequel ils peuvent être **détachés**. Bien connaître son chien et son comportement face aux congénères est primordial avant tous contacts ainsi que **d'obtenir l'accord de l'autre propriétaire**. On restera alors **attentif aux signaux** de communication lors de l'interaction et on cesse l'interaction en cas de tensions.

Pour finir, il est important de garder en tête que les chiens ont des tailles et des poids très différents. Leurs différentes corpulences peuvent engendrer des blessures involontaires.

« Imaginez-vous en train de jouer avec un éléphant, même si vous aviez l'intention de jouer, une blessure peut vite arriver ».

